

Plan d'accès chambre funéraire

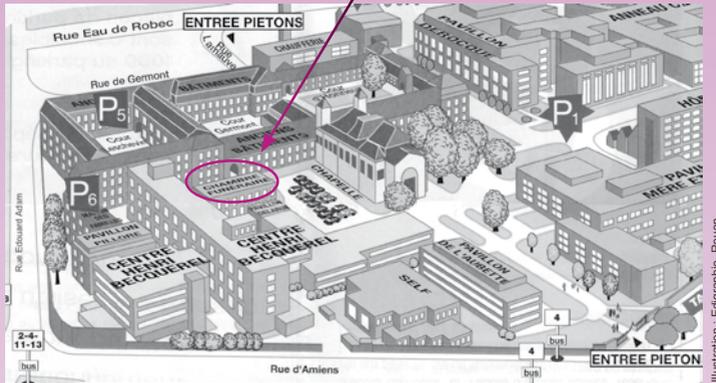


Illustration : Edigraphie, Rouen.

Contacts utiles

Centre Henri-Becquerel	02 32 08 22 22
- Bureau d'Accueil du Centre	poste 2690
- Psychologues du Centre	poste 2918
Association « Vivre son Deuil »	02 35 88 07 94
Chambre funéraire du CHU	02 32 88 81 35.



Groupes des Centres de Lutte Contre le Cancer

CENTRE HENRI-BECQUEREL

Centre de Lutte Contre le Cancer de Haute-Normandie
Rue d'Amiens – 76038 ROUEN cedex 1 - Tél. 02 32 08 22 22
www.centre-henri-becquerel.fr

Vous venez de perdre un proche.
Vous trouverez ci-après les informations
nécessaires aux démarches à entreprendre.

Information aux Familles



Les Services du Centre Henri-Becquerel vous aideront à accomplir les formalités de circonstance et s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil. Vous pouvez demander à rencontrer le médecin qui s'est occupé de votre parent.

En cas de difficultés, la Direction reste à votre disposition. Si vous souhaitez être aidé dans ces moments difficiles, des psychologues se tiennent également à votre disposition au sein du Centre.

Vous pouvez aussi prendre contact avec l'association « Vivre son deuil » de Haute-Normandie.

Etat Civil

Il est nécessaire de vous rendre dès que possible au Bureau d'Accueil, au niveau 0, muni(e) du livret de famille du défunt.

Le Bureau d'Accueil est ouvert :

- tous les jours de 8h à 20h
- le dimanche et jours fériés de 7h à 20h

L'avis de décès vous sera délivré pour vos démarches auprès de l'entreprise de pompes funèbres.

Effets personnels

Les effets personnels du défunt sont remis à la Famille. Ils peuvent être demandés à la Surveillante du service.

Valeurs, bijoux, argent

Tout objet de valeur, bijoux, argent, cartes bancaires, carnets de chèques, placés au coffre de l'établissement, seront remis sur présentation d'un certificat d'hérédité délivré par la mairie du domicile du défunt (pièce originale) et d'une pièce d'identité.

Les heures d'ouverture de la Trésorerie sont les suivantes :

- du lundi au vendredi de 9h30 à 16h



Chambre funéraire

La chambre funéraire est située dans l'enceinte du CHU (voir plan d'accès au dos). Elle est ouverte pour les visites du lundi au vendredi de 9h à 17h30, les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 16h. Vous pouvez y déposer, aux mêmes horaires, les vêtements avec lesquels vous souhaitez que le défunt soit inhumé.

Nous nous permettons de vous rappeler que la chambre funéraire donne lieu à facturation.

Sont exclus du décompte :

- le jour du décès
- les 3 jours qui suivent le jour du décès
- les dimanches et jours fériés.

Funérailles

Le départ du corps dépend de votre choix et peut se faire :

- après la mise en bière : dans les conditions habituelles qui peuvent vous être expliquées par les agents du bureau des admissions,
- avant la mise en bière, à condition de réaliser les démarches au Bureau d'Accueil et de respecter les règles suivantes :

- le transport doit être réalisé par une entreprise agréée de votre choix, dans un véhicule spécialement aménagé à cet effet ;
- vous devez demander le transport et justifier de votre état civil et de votre domicile ;
- le médecin ayant constaté le décès doit autoriser ce transport (certaines maladies ne le permettent pas) ;
- la destination doit être en France, le domicile du défunt, d'un membre de la famille ou un chambre funéraire agréée⁽¹⁾ ;
- le délai entre le décès et l'arrivée du corps à destination du domicile est de 18 heures. Il peut être porté à 36 heures si le corps a subi des soins de conservation. Ce délai est de 24 heures à destination d'une chambre funéraire. Il peut être porté à 48 heures si le corps a subi des soins de conservation.